

Taxer les robots? : Mais de quoi s'agit-il? : Une idée qui se veut novatrice et se révèle passéiste

Autor(en): **Guyaz, Jacques**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(2017)**

Heft 2156

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1014272>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Signe cette fois prometteur: la [Neue Zürcher Zeitung](#) consacre une pleine page et un [commentaire](#) attentif au projet par lequel Viège a surclassé les autres sites possibles - et sans doute étudiés. Le tout a pris du temps, faisant mentir Richard Ridinger, directeur général, qui dès janvier 2016 annonçait d'un ton ferme: «[L'avenir de Lonza](#) à Viège sera fixé d'ici l'été.»

Nous voici donc presque au printemps 2017, en plein renouvellement des autorités cantonales.

Mercuregate dans la plaine du Rhône

Dès jeudi 2 mars, la presse relance l'affaire d'un rapport jamais diffusé malgré l'évident intérêt public à en connaître la

teneur.

Entre 1930 et 1976, Lonza a déversé au moins [50 tonnes](#) de mercure dans les eaux du *Grossgrundkanal*, d'où la pollution s'est progressivement répandue dans la plaine du Rhône. Le rapport de 2011 détaille le processus de diffusion du poison et dénombre une centaine de parcelles qu'il faudrait ajouter à la liste déjà longue des terrains dont l'assainissement a enfin commencé.

La publication de ce rapport, retenu par le conseiller d'Etat [Jacques Melly](#), PDC candidat à sa propre réélection, est réclamée depuis plusieurs années, notamment par la RTS. Dernière revendication en date: celle de Sébastien Fanty, préposé cantonal à la protection des données, qui

reproche au gouvernement son non-respect de la loi sur la transparence.

Nul besoin de connaître les arcanes de la politique valaisanne pour faire le rapprochement entre la gestion du «*Mercuregate*» et la campagne électorale 2017 pour le renouvellement des autorités cantonales.

Nul besoin non plus de savoir qu'en mai 2016, l'entreprise Lonza débauchait le chef du service de la protection de l'environnement, Cédric Arnold, qui jusqu'alors s'était occupé du dossier de la pollution au mercure pour le compte de l'Etat.

Il sera bien placé pour veiller à la bonne conduite environnementale du chantier de Lonza-Sanofi.

Taxer les robots? Mais de quoi s'agit-il?

Une idée qui se veut novatrice et se révèle passiste

Jacques Guyaz - 28 février 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/31105>

Un étrange débat a surgi [ici](#) et [là](#) après des déclarations de [Bill Gates](#) réclamant une taxation des robots dans l'industrie puisque ceux-ci prennent le travail des humains. Benoît Hamon, candidat à l'élection présidentielle française, propose lui d'attribuer un salaire fictif à chaque robot, ce qui accroîtrait le coût du produit ainsi fabriqué.

La question de base est tout de même celle de la définition du robot. Or personne n'est capable d'indiquer clairement de quoi l'on parle.

S'il s'agit d'une machine consciente d'elle-même comme on en trouve dans les romans de science-fiction, nous sommes très loin du compte et nul ne peut prétendre qu'elle existera un jour. S'il est

question des machines qui ont remplacé les ouvriers sur les chaînes de montage des usines automobiles, nous avons affaire à des outils, certes très perfectionnés avec capteurs et logiciels de conduite, mais qui ne sont pas conceptuellement différents d'un marteau ou d'un tournevis.

Ces nouvelles réflexions sur les robots concernent les

dispositifs dotés de capacités d'apprentissage qui leur permettent des comportements non prévus par leurs créateurs. Il en va ainsi des logiciels qui équiperont les voitures autonomes et qui devront apprendre à reconnaître les aléas du trafic avant d'être validés et installés sur un véhicule. Le premier [accident mortel](#) d'une voiture autonome a été provoqué par l'incapacité du système embarqué de reconnaître un semi-remorque entièrement blanc sur fond de ciel très lumineux.

La combinaison des capteurs formés de caméras, de lasers, de radars avec les logiciels d'interprétation des données et leur transmission aux organes du véhicule a certainement fait d'immenses progrès. Mais peut-on vraiment parler de robots à propos de systèmes dont un humain peut reprendre le contrôle à n'importe quel moment? Si un tel automate remplace le conducteur d'un camion, faut-il introduire une taxe sur ce dispositif? La réponse se trouve dans l'histoire, au 19e siècle.

En 1810 en Angleterre, des lettres ont été envoyées à des patrons de l'industrie textile au nom d'un certain Ned Ludd – lequel n'a peut-être jamais existé – menaçant de détruire les nouvelles machines textiles qui enlevaient du travail aux ouvriers. Ce mouvement très violent, dont les participants resteront connus sous le nom de [Luddites](#), s'étendit sur près de 15 ans, se traduisit par la destruction de nombreuses machines et par une quasi-guerre civile dans les villes industrielles du centre de l'Angleterre. Un mouvement qui n'a pas épargné la [Suisse](#), même s'il fut beaucoup moins important. En France, les révoltes des [Canuts](#), les ouvriers de la soie de Lyon, sont en partie liées aux changements profonds des conditions de travail provoqués par l'apparition des métiers à tisser mécaniques.

Ces métiers à tisser sont au 19e siècle ce que les soi-disant «robots» sont à nos premières décennies du 21e siècle. Depuis les Luddites et les

Canuts, nos sociétés ont appris à limiter les effets sociaux de la destruction des emplois et les progrès de la productivité ont conduit à un accroissement général de la richesse.

Taxer des machines revient à renchérir les progrès techniques et à en reporter les coûts sur le consommateur final. C'est paradoxalement tenter de freiner l'effort constant des humains pour se libérer des tâches pénibles et répétitives. Alors que les vraies questions posées par la robotisation renvoient à la répartition des richesses produites, à la diminution du temps de travail et à la reconversion des personnes qui pourraient être touchées par les changements techniques en cours.

Il est vrai qu'il s'agit là de débats qui structurent notre vie politique depuis 150 ans, et qui ont contribué à un progrès général des conditions de vie. Mais c'est parfois ennuyeux et bien sûr moins spectaculaire que l'idée d'un impôt sur les «robots».

Un long voyage et une réflexion sur la vie de couple

Daniel de Roulet, «Terminal terrestre», Genève, Editions d'autre part, 2017, 239 pages

Pierre Jeanneret - 04 mars 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/31131>

L'écrivain Daniel de Roulet est notamment connu pour son remarquable cycle de dix romans consacrés à l'atome, d'Hiroshima à Fukushima. Très

imprégné de culture protestante, il dit éprouver une véritable allergie envers le déballage de faits et de sentiments privés. Il vient

d'enfreindre ce tabou, de manière il est vrai distanciée et pudique, avec [Terminal terrestre](#). De quoi s'agit-il dans ce petit livre?